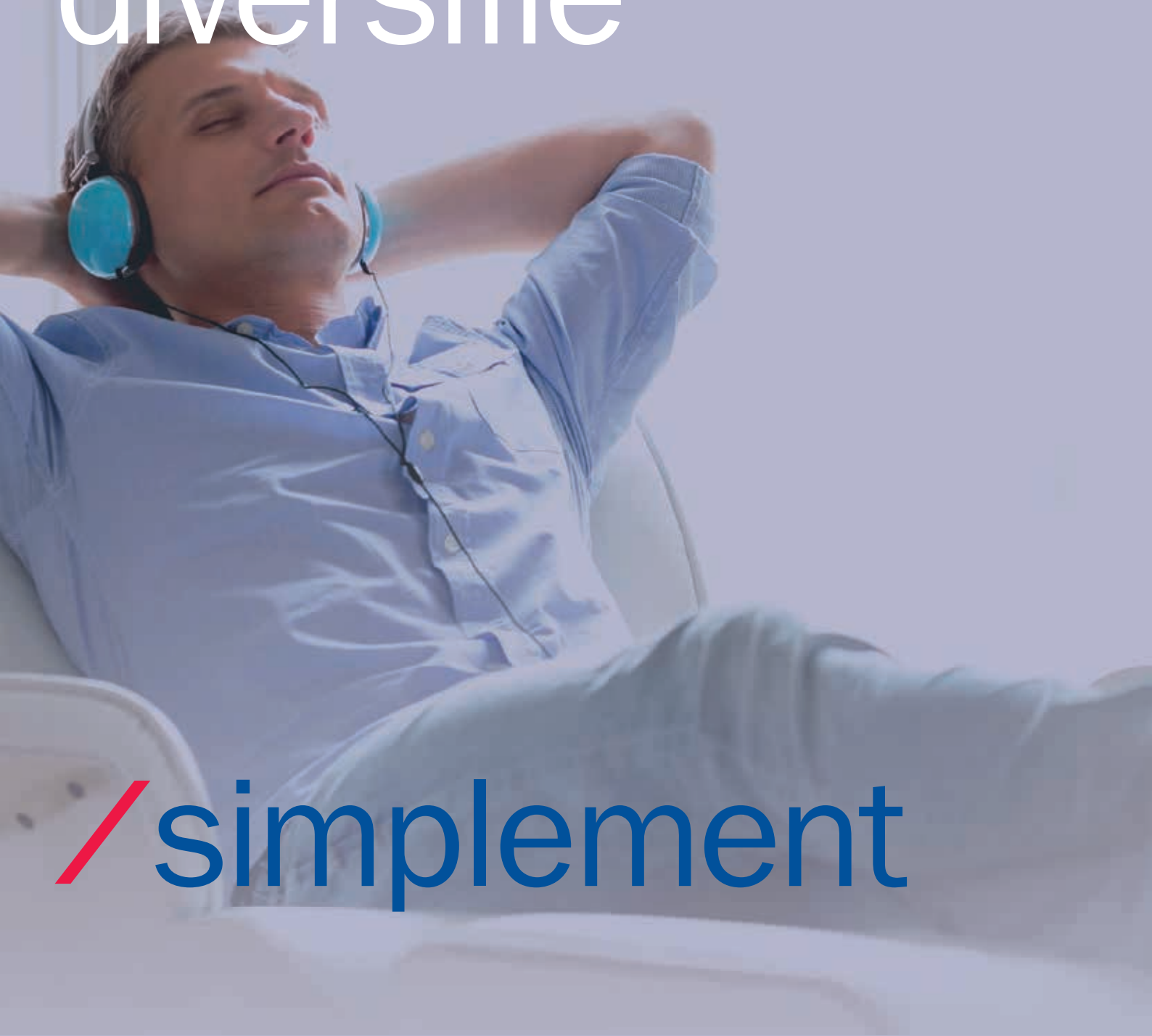


choisir un placement diversifié



/ simplement

Vous songez à diversifier votre portefeuille d'investissement. Le rendement d'un indice boursier composé d'actions vous tente, mais vous n'êtes pas prêt pour autant à exposer totalement votre capital aux risques d'un investissement en actions...

AXA Banque vous propose pour cela optinote euro diversification - AXA Belgium Finance (NL).

Ce produit dérivé, désigné ci-après optinote euro diversification, est émis par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme du 21 septembre 2010. Il est garanti et distribué par AXA Bank Europe s.a.

- Il a une durée de huit ans, soit du 22 mai 2015 au 22 mai 2023.
- Il propose le versement d'un coupon brut annuel variable de minimum 0% et de maximum 4,50% en fonction de l'évolution annualisée de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Cet indice est composé des actions de 30 entreprises de la zone euro qui, dans leur pays, versent les dividendes les plus élevés, sans toutefois distribuer ces dividendes.
- Il donne droit au remboursement d'au moins 90% du capital investi (hors frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant. Une perte jusqu'à 10% de votre capital investi (hors frais) est donc possible.

Vous trouverez ci-après un descriptif détaillé de la composition et des performances de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Les conditions d'octroi et la détermination du montant du coupon variable sont décrites ci-contre sous le titre « Viser un rendement potentiel élevé... ».

Optinote euro diversification peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Cet instrument s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt) et qui acceptent un risque en capital.



Viser un rendement potentiel élevé...

À la date d'observation annuelle, la valeur de l'indice sous-jacent sera comparée à sa valeur initiale au 20 mai 2015. En fonction de l'évolution, un coupon brut de maximum 4,50% sera versé.

- Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4,50%.
- Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a baissé ou est resté stable à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.

Un précompte mobilier est dû sur ces éventuels coupons bruts. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 16 mars 2015, ce taux est de 25%. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

...en exposant votre capital à une perte de maximum 10%

En fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, vous aurez, à l'échéance finale d'optinote euro diversification, c'est-à-dire le 22 mai 2023, droit au remboursement de minimum 90% de votre capital investi (hors frais) selon le mécanisme suivant, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite):

- si la performance de l'indice est négative de plus de 10%, vous recevez 90% de votre capital.
exemple: si la performance est de -13%, vous recevez 90% de votre capital.
- si la performance de l'indice est négative entre 0 et 10%, vous recevez entre 90% et 100% de votre capital.
exemple: si la performance est de -6%, vous recevez 94% de votre capital.
- si la performance de l'indice est positive, vous recevez 100% de votre capital.
exemple: si la performance est de 21%, vous recevez 100% de votre capital.

La performance est calculée en comparant la moyenne des valeurs de l'indice sous-jacent aux 25 dates d'observations mensuelles (entre le 15 mai 2021 et le 15 mai 2023) à la valeur initiale de cet indice au 20 mai 2015. Une perte jusqu'à 10% de votre capital investi (hors frais) est donc possible.

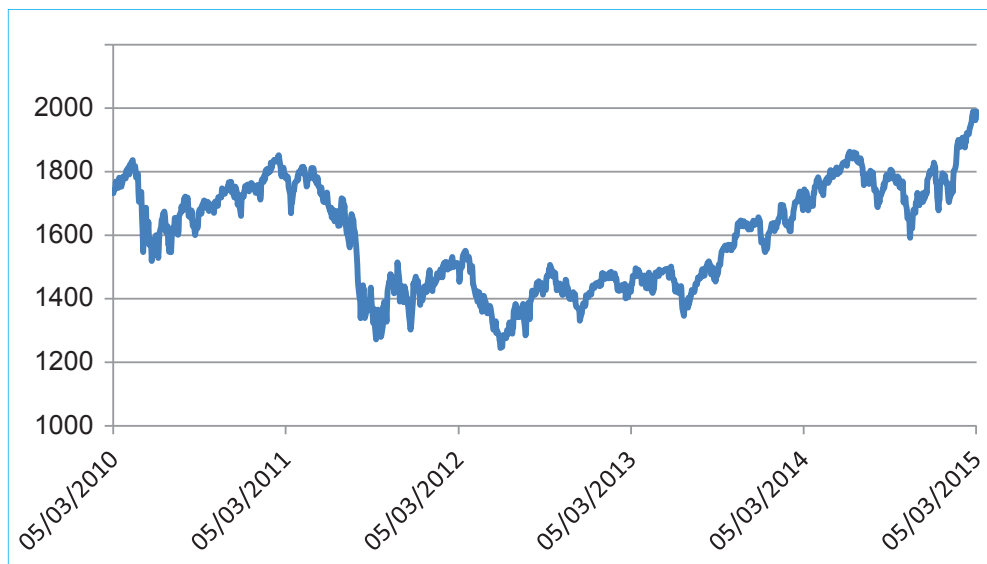


EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30 EUR (PRICE)

L'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) est **un indice « price-return »**; ses performances dépendent uniquement des fluctuations du cours des actions et non des dividendes versés. Les pondérations au sein de l'indice sont déterminées en fonction du rendement du dividende net et plafonnées à 15% par action.

Les dividendes qui sont versés par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis. Le versement des dividendes n'a donc pas d'influence sur la valeur de l'indice. Ceux-ci ne sont du reste pas versés à l'investisseur, lequel n'en bénéficie donc pas.

EVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30 EUR (PRICE) DU 5 MARS 2010 AU 5 MARS 2015

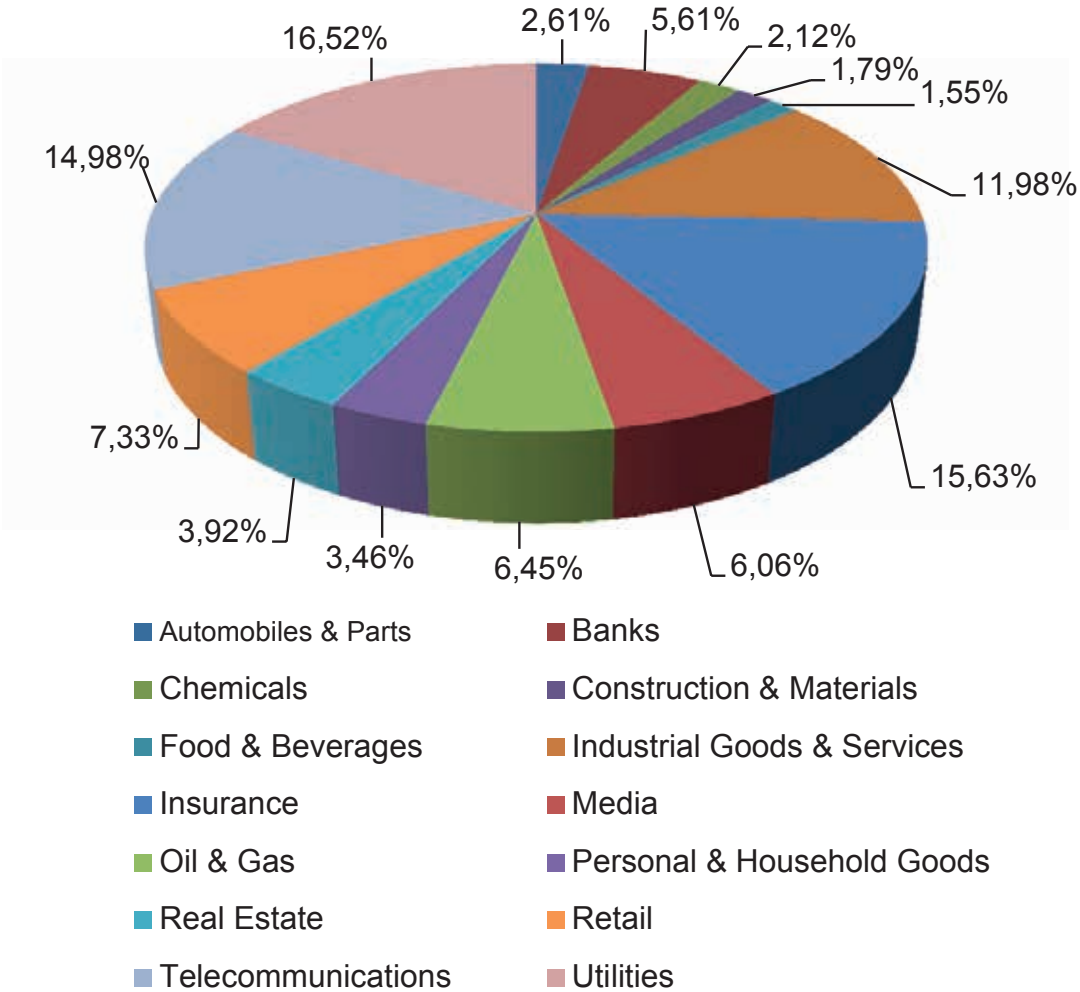


Source : Bloomberg

Bien que les résultats du passé donnent une idée de l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price), ils ne constituent cependant pas une garantie des performances futures.

L'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) est composé des 30 entreprises de la zone euro qui, dans leur pays, versent les dividendes les plus élevés. La composition de cet indice est revue périodiquement.

Le 9 mars 2015, les secteurs suivants étaient représentés dans l'indice sous-jacent :



Le fonctionnement d'optinote euro diversification : quelques exemples

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul lié au remboursement du capital et le calcul du coupon brut variable annuel. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en termes de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

SCÉNARIO 1 : L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30 EUR (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NÉGATIVES

La performance moyenne de l'indice étant de -13%, le capital investi (hors frais) est remboursé à 90%.

Aux dates d'observation annuelle, la valeur de l'indice est toujours inférieure à la valeur initiale du 20 mai 2015. Aucun coupon n'est donc payé.

CALCUL LIÉ AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Année	Performance moyenne aux 25 dates d'observation mensuelles	Capital remboursé
année 8	-13%	90%

CALCUL LIÉ AU PAIEMENT DES COUPONS

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Évolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
valeur initiale	100,00			
année 1	90,00	-10,00%	-10,00% (= -10,00%/1)	0,00%
année 2	90,90	-9,10%	-4,55% (= -9,10%/2)	0,00%
année 3	91,81	-8,19%	-2,73% (= -8,19%/3)	0,00%
année 4	96,40	-3,60%	-0,90% (= -3,60%/4)	0,00%
année 5	91,58	-8,42%	-1,68% (= -8,42%/5)	0,00%
année 6	95,24	-4,76%	-0,79% (= -4,76%/6)	0,00%
année 7	88,58	-11,42%	-1,63% (= -11,42%/7)	0,00%
année 8	85,39	-14,61%	-1,83% (= -14,61%/8)	0,00%

RENDEMENT TOTAL (SUR BASE DU CAPITAL REMBOURSÉ ET DU PAIEMENT DES COUPONS)

Rendement actuariel brut (y compris maximum 1,7% de frais)	-1,52%
--	---------------

SCÉNARIO 2 : L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30 EUR (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NEUTRES

La performance moyenne de l'indice étant positive, le capital investi (hors frais) est remboursé à 100%.

Excepté lors de la première année, un coupon est payé chaque année.

CALCUL LIÉ AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Année	Performance moyenne aux 25 dates d'observation mensuelles	Capital remboursé
année 8	15,5%	100%

CALCUL LIÉ AU PAIEMENT DES COUPONS

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Évolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
valeur initiale	100,0			
année 1	99,00	-1,00%	-1,00% (= -1,00%/1)	0,00%
année 2	100,98	0,98%	0,49% (= 0,98%/2)	0,49%
année 3	101,99	1,99%	0,66% (= 1,99%/3)	0,66%
année 4	104,03	4,03%	1,01% (= 4,03%/4)	1,01%
année 5	107,15	7,15%	1,43% (= 7,15%/5)	1,43%
année 6	110,36	10,36%	1,73% (= 10,36%/6)	1,73%
année 7	114,78	14,78%	2,11% (= 14,78%/7)	2,11%
année 8	116,50	16,50%	2,06% (= 16,50%/8)	2,06%

RENDEMENT TOTAL (SUR BASE DU CAPITAL REMBOURSÉ ET DU PAIEMENT DES COUPONS)

Rendement actuariel brut (y compris maximum 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier)	0,95%
---	--------------

SCÉNARIO 3 : L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30 EUR (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES POSITIVES

La performance moyenne de l'indice étant positive, le capital investi (hors frais) est remboursé à 100%.

Aux dates d'observation annuelle, la valeur de l'indice étant toujours largement supérieure à la valeur initiale au 20 mai 2015, le coupon maximum de 4,50% est payé chaque année. La probabilité d'obtenir chaque année ce coupon maximum est toutefois faible.

CALCUL LIÉ AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Année	Performance moyenne aux 25 dates d'observation mensuelles	Capital remboursé
année 8	35%	100%

CALCUL LIÉ AU PAIEMENT DES COUPONS

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Évolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
valeur initiale	100,00			
année 1	105,00	5,00%	5,00% (= 5,00%/1)	4,50%
année 2	109,20	9,20%	4,60% (= 9,20%/2)	4,50%
année 3	113,57	13,57%	4,52% (= 13,57%/3)	4,50%
année 4	121,52	21,52%	5,38% (= 21,52%/4)	4,50%
année 5	123,95	23,95%	4,79% (= 23,95%/5)	4,50%
année 6	127,67	27,67%	4,61% (= 27,67%/6)	4,50%
année 7	132,39	32,39%	4,63% (= 32,39%/7)	4,50%
année 8	137,69	37,69%	4,71% (= 37,69%/8)	4,50%

RENDEMENT TOTAL (SUR BASE DU CAPITAL REMBOURSÉ ET DU PAIEMENT DES COUPONS)

Rendement actuariel brut (y compris maximum 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier)	4,24%
---	--------------

SCÉNARIO 4 : INDÉPENDAMMENT DES PERFORMANCES DE L'INDICE EURO STOXX SELECT DIVIDEND 30 EUR (PRICE), MAIS EN CAS DE DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR ET/OU DU GARANT

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa, venai(en)t à faire défaut pendant la durée d'optinote euro diversification, par exemple en raison d'une faillite, il se pourrait qu'à l'échéance d'optinote euro diversification, soit le 22 mai 2023, vous couriez le risque de perdre tout ou partie de votre capital initialement investi.



ce que vous devez également savoir

Si un investissement dans optinote euro diversification peut comporter des avantages, il peut aussi impliquer certains risques.

Si vous investissez dans optinote euro diversification, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de capital** : à l'échéance finale, il est possible que le capital investi (hors frais) ne soit pas remboursé intégralement. En fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible.
- **d'un risque de crédit** : si l'émetteur et/ou le garant d'optinote euro diversification (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui devraient éventuellement encore être versés. De plus, en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Bank Europe s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou partie du montant investi, ainsi que les coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **d'un risque de rendement** : en acquérant ce produit dérivé, vous exposez votre capital aux risques inhérents à l'indice sous-jacent EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Si, par suite de ce risque, l'indice venait à évoluer de manière négative ou stable durant toute la durée de vie du produit, il se pourrait qu'aucun coupon ne soit distribué.
- **d'un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous cédez vos titres optinote euro diversification avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur au prix d'émission du produit dérivé), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Vous n'avez droit au remboursement de minimum 90% du capital investi (hors frais) qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité** : ce produit dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la fiche technique, sous la rubrique « marché secondaire ».

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 9 mars 2015 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe SA Notes Issuance Programme, - EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 9 septembre 2014 par la FSMA, et du résumé en français s'y rapportant, du supplément au prospectus daté du 18 novembre 2014 en anglais, et son résumé en français, ainsi que de tous les éventuels suppléments ultérieurs en anglais et du résumé de ces éventuels suppléments ultérieurs en français, et, en particulier, des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, au produit dérivé et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et à leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axabank.be, dans la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Emetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Europe sa
Rating du garant	S&P : A/A-1 avec perspective positive. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 9 mars 2015. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-document-legaux Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code Isin	XS1203005472
Distributeur –Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 16-03-2015, 9h00 au 15 mai 2015, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	22 mai 2015
Echéance	22 mai 2023
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Montant de l'émission	Minimum 5 millions EUR et maximum 100 millions EUR.
Prix d'émission	100 %
Frais de souscription	1,7% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Indice sous-jacent	EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site : http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SD3E . ISIN = CH0020751589
Date d'observation initiale	20 mai 2015
Valeur initiale	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 20 mai 2015.
Dates d'observation annuelles pour les coupons	16 mai 2016, 15 mai 2017, 15 mai 2018, 15 mai 2019, 15 mai 2020, 17 mai 2021, 16 mai 2022, 15 mai 2023
Coupon brut	Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a augmenté à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4,50%. Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a baissé à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.
Dates de paiement du coupon annuel	23 mai 2016, 22 mai 2017, 22 mai 2018, 22 mai 2019, 22 mai 2020, 24 mai 2021, 23 mai 2022, 22 mai 2023
Dates d'observation mensuelles pour déterminer le niveau de remboursement du capital à l'échéance	Tous les quinze du mois sur la période allant du 15 mai 2021 (compris) au 15 mai 2023 (compris), ou le jour de bourse suivant si l'indice sous-jacent ne fait pas l'objet d'une cotation (25 dates d'observation).
Remboursement à l'échéance	A l'échéance, droit au remboursement de minimum 90% du capital investi initialement (hors frais), selon le mécanisme suivant : <ul style="list-style-type: none"> • si la performance de l'indice est négative de plus de 10%, le client reçoit 90% de son capital initial ; • si la performance de l'indice est négative entre 0 et 10%, le client reçoit entre 90% et 100% de son capital initial; • si la performance de l'indice est positive ou stable, le client reçoit 100% de son capital initial. Une perte jusqu'à 10% du capital investi (hors frais) est donc possible. La performance est calculée en comparant la moyenne des valeurs de l'indice sous-jacent aux 25 dates d'observation mensuelle à la valeur initiale de cet indice.

Fiche technique - suite

Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Ce produit dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1 % dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.
Fiscalité	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 25%. Il est libératoire.• taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). <p>Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.</p>
Classe de risque	3 sur une échelle de 1 à 7, 7 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote euro diversification, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site Internet.
Profil MiFID	Ce produit s'adresse plus particulièrement aux investisseurs présentant un profil de risque neutre ou supérieur. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	Trimestriellement sur www.axabank.be à partir de la date de paiement.

VOUS SOUHAITEZ :

- **viser un rendement potentiel élevé** et bénéficier, pendant huit années consécutives, d'un éventuel coupon brut annuel de minimum 0% et de maximum 4,50%,
- **en exposant votre capital à une perte de maximum 10%**, puisque vous avez droit quoi qu'il arrive au remboursement de minimum 90% de votre capital investi (hors frais) à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite), une perte jusqu'à 10% de votre capital investi (hors frais) étant donc possible,

alors optinote euro diversification - AXA Belgium Finance (NL) peut vous intéresser!

Cette offre est valable du 16 mars au 15 mai 2015 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est un produit dérivé. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser chaque année les coupons liés à l'évolution de l'indice sous-jacent et à vous rembourser au minimum 90% du capital (hors frais) à l'échéance finale. Une perte jusqu'à 10% de votre capital investi (hors frais) est donc possible.

En cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite), vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

réinventons / la banque

